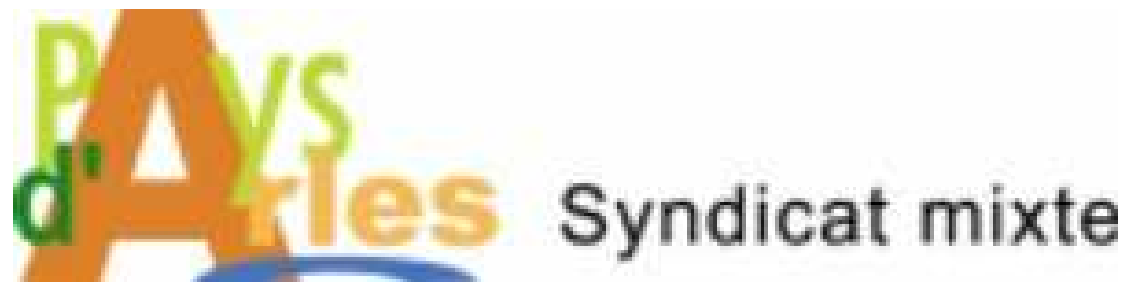


« Pays et pratiques de
développement durable :
quelles méthodes,
quels outils ? »



Le Pays d'Arles, une situation singulière :

- Présence de deux PNR
- Présence d'espaces ruraux particuliers :
Alpilles, Camargue, Crau, Comtat
- Présence d'une agglomération
- Porteur d'un projet de SCOT

La coopération intra territoriale est donc le sens même de l'action du Pays :

- 28 communes
- 3 EPCI

La coopération : réelle opportunité de développement de projet via les appels à projet Européens et Régionaux

Méthode :

Bonne prise en compte du cadre législatif

→ Charte de Parc prévaut sur une Charte de Pays sur les parties communes de leurs territoires.

Méthode :

Bonne prise en compte du cadre législatif

→ LOADDT : Loi d'Orientation sur
l'Aménagement et le Développement
Durable du Territoire (dite Loi Voynet) du
25 juin 1999

Le Pays doit assurer la coordination des
politiques contractuelles de
développement sur son territoire

Objectif d'une telle démarche :

Favoriser la mise en place d'une
complémentarité entre structures :

- Profiter de l'expérience des PNR et de leurs rôles à caractère expérimental notamment
- Compter sur le rôle de coordination du Pays pour une mise en commun des compétences, pour favoriser les synergies

Retours d'expérience

Démarche complexe : nécessité de construire un projet commun tout en répondant à des besoins spécifiques et en assurant un retour bénéfique pour chacune des parties

Retours d'expérience :

- Exercice enrichissant pour le territoire grâce aux transferts de connaissances :
- Les parties de territoire hors PNR bénéficient de savoir faire spécifiques
- Les PNR remplissent leur rôles de transfert d'expérience et peuvent coopérer avec des territoires voisins parfois dans l'éventualité d'un élargissement à moyen terme de leur périmètre.

Les points faibles :

Globalement, le cadre législatif est peu explicite :

- Pas d'encadrement précis de la coopération territoriale
- Peu d'incitation de la coopération inter territoriale pouvant être parfois mal comprise.

Les points faibles :

Plus particulièrement en Pays d'Arles :

- Capacité d'anticipation peu développée jusqu'à présent
- Équilibre à réinventer et soutenir en permanence (en terme de représentation...)

Les points forts :

- Des actions globales et cohérentes menées à l'échelle d'un bassin de vie
- Une meilleure connaissance des outils de chacun
- Une habitude de coopération renforcée au quotidien permettant désormais une anticipation
- Une lisibilité de l'action publique

Les outils facilitant la coopération :

Développés par les territoires :

- La démarche de la contractualisation sur les territoires respectifs,
- L'instauration de commissions de travail,
- La mise en place de Conventions de travail

Les outils facilitant la coopération :

Développés par nos partenaires :

- Le système d'appel à projet,
- La formation adaptée aux projets de territoire,
- L'animation de réseaux (RRF, CDD en Région Paca, agora...)